

# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 12 février 2024

Absent excusé : PETIT Lionel

La séance a été ouverte à 20h00 par Laurent MARCE, maire.

Mr FLATTOT Jean-Luc a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

### FINANCES – Administration générale

- **Mandatement des dépenses d'investissement en attente du vote du budget 2024**  
Le conseil municipal autorise le maire à ordonnancer, liquider et payer des dépenses sur la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice, et ce pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la date du budget rendu exécutoire, non compris les crédits relatifs au service de la dette.  
Délibération prise à l'unanimité.
- La préparation des budgets 2024 est en cours. Ils seront votés lors du prochain conseil municipal.

### COMMUNICATION

- Mr Philippe De Fay de la Roche fait un compte rendu succinct de la formation qu'il a suivi concernant le nouveau site internet de la commune.
- Une réception aura lieu le vendredi 15 mars 2024 pour fêter notre « nouvelle championne du monde » de cyclo-cross, Célia GERY. Une réunion de préparation est prévue le 15 février.

### SCOLAIRE – VIE ASSOCIATIVE

- **Cantine-garderie :**
  - prolongation de l'arrêt maladie de Virginie Saurel jusqu'au 21 février 2024 inclus.
  - Suite à une rencontre avec les parents délégués, un retour est donné sur le résultat de l'enquête faite auprès des parents sur le fonctionnement du service.
- Il a été décidé de ne pas reconduire la « journée citoyenne » cette année. Par contre, une ½ journée sera prévue pour divers petits travaux d'entretien sur la voirie communale.
- Une remarque est faite sur le non-respect de l'enlèvement du marquage et balisage des chemins lors de l'organisation des randonnées pédestres.

## URBANISME

- La commission a examiné 3 demandes de permis de construire :
  - Extension local professionnel (chemin de la Croze)
  - Véranda (chemin de la Croze)
  - Piscine & pool-house (route d'Annonay)

3 déclarations préalables

- Installation d'un pylône support pour antenne radioamateur (impasse du soleil)
- Création d'une dalle pour installation piscine hors sol (impasse des fonts)
- Construction d'un mur (impasse de la syrah)

- PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat d'Annonay Rhône Agglo

Le projet du PLUiH a été arrêté le 21 décembre dernier en conseil communautaire. Les communes disposent de 3 mois pour formuler leur avis.

Après délibération, le conseil municipal décide d'émettre un avis :

- défavorable (1 voix)
- favorable avec les observations suivantes (13 voix) :
  - Les artisans qui génèrent du bruits ou des problématiques environnementales tels que les garagistes, carrossiers..., ne doivent pas avoir leur siège social, lieu de travail, sur leur lieu d'habitation mais dans une zone artisanale,
  - Remettre la parcelle B N° 178 en zone constructible.

## BATIMENTS – TRAVAUX

- **Extension & réaménagement salle multi-activités**  
Suivi des travaux en cours et compte rendu réunions de chantier.

## DIVERS

- **Antenne Free Mobile** : Il est demandé aux membres du conseil municipal de se positionner sur le projet d'installation de l'antenne.  
Résultat du vote : 1 voix pour, 4 voix contre et 8 voix contre l'emplacement.
- En raison des travaux du complexe sportif et n'ayant pas d'autre emplacement pour accueillir la Compagnie « Patrice Péricard », il n'y aura pas de spectacle cet été.

La séance est levée à 22h35

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 11 mars 2024 à 20h.